

Compte rendu de l'assemblée générale du Club de Chasse & Pêche Shannoosh inc. tenue le 01 avril 2023



1. Ouverture de l'assemblée au restaurant Le Célébrité.

L'ouverture de l'assemblée a été présidée par les membres du CA samedi 01 avril 2023 à 8H30 au restaurant Le Célébrité, 8095 Bd Taschereau, Brossard, QC J4Y 1A4.

2. Présences des membres.

18 membres présents :

Dany Bergeron, Éric Bergeron, Stanley Copija, Marc Delisle, René Dion, Daniel Gauvin, Steve Grand Maison, Dominic Inkel, Robert Laplante, André Laplante, Sylvain Laplante, Jacques Lefebvre, Michel Lemieux, André Moise, Richard Leclerc, Jean Levebvre, Maxime Laplante, Alain Boisvert

Note : Le quorum défini pour l'assemblée selon la constitution du club a été respecté.

3. Adoption de l'ordre du jour.

Proposé par Michel Lemieux, secondé par Robert Laplante - Adopté à l'unanimité

4. Bilan financier.

Le rapport financier au 31-03-2023 a été présenté par Michel Lemieux (trésorier).

Proposé par Michel Lemieux, secondé par André Moise. - Adopté à l'unanimité.

Résumé :

Solde 01-04-2022	713.20
Recettes	8815.00
Déboursés	(8602.07)
Solde 31-03-2023	926.13
Courus à payer	(400.00)
Solde disponible 31-03-2023	526.13

5. Approbation prévision budgétaire 2023-2024.

Les prévisions budgétaires 2023, 2024 ont été présentées par Michel Lemieux (trésorier).

Résumé :

Solde 01-04-2023	525.00
Recettes	12000.00
Déboursés	(12025.00)
Solde disponible 31-03-2024	500.00

Proposé par Michel Lemieux, secondé par Alain Boisvert. - Adopté à l'unanimité

Contre rendu des chantiers Tonio, Mado et Club House.

Club House :

- Plancher à mettre au niveau au Club House.
 - Éric va évaluer ce qui pourrait être fait.
- Porte avant :
 - Éric aurait peut-être une porte qui pourrait remplacer la porte brisée.
Faudrait vérifier si les dimensions correspondent.

Mado :

- Salle de bain.
- Ajout d'une fenêtre chambre avant.
- Redressement du plancher.
- Renvoi de l'évier de la cuisine à corriger.
 - Continuité des rénovations supervisées par Steve.

Tonio :

- Peinture extérieure terminée.
- Construction d'une bécosse terminée.
- Projet de construction d'un nouveau pont sur le chemin pour aller au Tonio.
- Nouvelle batterie à prévoir au Tonio.

Chemin et ponceau.

- Ponceau au Mado à rénover.
- Ponceau à l'épingle au début du chemin du Club (travaux majeurs).
- Émondage des chemins.

6. Augmentation de la cotisation des membres.

Pour maintenir un budget équilibré, les membres du CA proposent une augmentation de la cotisation de 50 \$ par les membres réguliers et de 25\$ pour les membres honoraires.

La cotisation du membre régulier sera de 350\$ et de 175\$ pour les membres honoraires.

Proposé par Michel Lemieux, secondé par André Laplante. - Adopté à l'unanimité

7. Augmentation de la cotisation des invités.

Pêche: \$120 devient \$150 pour trois jours fixes.
\$25 devient \$30 par jour.
Chasse: \$420 devient \$500 pour sept jours fixes.
\$100 reste à \$100 par jour.

Proposé par Michel Lemieux, secondé par Alain Boisvert. – Adopté par 17 membres et 1 refus.

8. Cotisation spéciale.

Une cotisation spéciale de 100 \$ par membres actif (50\$ membre honoraire) qui permettrait de payer les dépenses liées à la pelle mécanique et aux matériaux nécessaires aux réparations.

À la demande du CA, Robert L. a demandé une estimation pour évaluer ce qui en coûterait de louer les services d'un entrepreneur :

Bétonnière La Tuque : Estimation des travaux \$12 000

Comprends :

Fourniture et installation d'un ponceau circulaire de 900mm X maximum 12 m.l. en PEHD (plastique) à 6 km dans la fourche du km 123 de la Rte 10 secteur « Club Shannoosh »

Exclus :

Calcul de débit, caractérisation terrain, visite terrain pré-travaux, mise aux normes RADF de la future installation.

Prendre note qu'aucune étude d'ingénierie et aucune caractérisation du cours d'eau n'a été effectuée, donc aucune garantie de la conformité (RADF) peut être exigée à l'entrepreneur (BLT).

En espérant le tout conforme et pouvoir avoir la chance d'effectuer les travaux !

Gabriel Beucler, Bonne journée

Il a été décidé que les travaux seront faits par les membres du Club.

Un gros MERCI d'avance aux membres qui vont fournir l'équipement et main-d'œuvre à la réalisation des travaux.

Proposé par Michel Lemieux, secondé par Maxime Laplante. – Adopté par 17 membres et 1 refus.

9. Proposition pour ajouter aux règlements que le responsable de la réservation a 5 jours pour faire un compte rendu.

Dans le but de s'assurer que l'information sur le journal des membres soit inscrite le plus tôt possible pour le prochain groupe au retour d'un séjour au Shannoosh.. Il a été proposé d'ajouter au règlement un délai maximum pour écrire le résumé sur le journal.

Il a été résolu que le résumé sur le journal des membres doit être fait dans les 5 jours suivant le voyage. La responsabilité de s'assurer que le compte rendu soit inscrit dans les délais, revient au responsable de la réservation.

Proposé par Alain Boisvert, secondé par René Dion. - Adopté à l'unanimité.

10. Mise au point sur l'entrée et sortie des réservations.

Les réservations (chasse & pêche) débutent à midi et se terminent en AM.

Ex : Arrivé le jeudi 12H00 et départ le dimanche avant 12H00 est considérée comme 3 jours.

½ jours le jeudi + 1 jour vendredi + 1 jour samedi + ½ jours le dimanche AM.

Ce qui donne 3 couchés. Les frais d'invités pour la pêche seraient donc de \$150.

11. Installation d'une barrière.

La barrière a été refusée par Gestion Saint-Maurice.

Steve a n'a pas eu la permission d'installer une clôture.

12. État du Gaz propane.

Les 3 chalets ont du propane pour débiter la saison.

13. Précision demandée sur la procédure de dissolutions.

Tel que spécifié dans la constitution à l'article 19 – Dissolution.

La dissolution du Club ne pourra être décrétée que lorsque les deux tiers des membres actifs l'auront approuvée.

14. Acceptation d'Éric Parenteau comme nouveau membre.

L'ensemble des membres présents à l'assemblée ont été en accord pour qu'Éric Parentaux devienne membre du club.

Il devra payer pour l'achat d'une part du club ainsi que sa cotisation et la cotisation spéciale.

15. Autres sujets discutés aux varia de l'assemblée.

- Tel que spécifié dans l'article 2.2 de la réglementation. Un membre régulier et honoraire est tenu de payer sa cotisation. La cotisation annuelle doit être payée au plus tard 30 jours après la tenue de l'assemblée annuelle.
- Les commentaires laissés sur le journal des membres sont réservés au compte rendu au retour d'une réservation. Ex : Niveau de gaz, si des problèmes ont été rencontrés, manque quelque chose dans le chalet. si la pêche ou la chasse ont bien été... Ou tout autre message pertinent ou utile à l'ensemble des membres. Ex : Réunion, Route endommagée ou détour, etc... Pour des problèmes plus personnels, veuillez communiquer directement avec un des membres du CA.
- Dans le but de ne pas brimer plusieurs membres au détriment d'un seul pour la réservation de chasse au Tonio. Il a été résolu que les 2 premières semaines soient allouées aux groupes avec le plus grand nombre de membres du Club.
- Il a été résolu que le conseil appliquera l'article 14.5 de la constitution après un avis de dérogation au règlement ou à la constitution.

Noté que l'ensemble des membres présents à l'assemblée ont voté à l'unanimité sur le respect et l'application des points discutés aux varia indiqués ci-dessus.

Proposé par Robert Laplante, secondé par André Moïse. - Adopté à l'unanimité

16. Élection du CA.

Comme aucun membre du club n'a proposé ou manifesté son intérêt à un des postes du CA. Les membres présents en poste ont été reconduits dans leurs fonctions respectives.

Président:	Éric Bergeron	42 Lemonde, St-Liboire, J0H 1R0
Vice-Président:	Steve Grand Maison	3880 Grand Boulevard, St-Hubert, J4T 2M5
Secrétaire:	Marc Delisle	78 Rodier, Repentigny, J6A 6T9
Trésorier:	Michel Lemieux	177 St-Vallier, Granby, J2G7X5

17. Paiement de votre cotisation.

Le paiement de votre cotisation, peut être faire via un transfert Interac au courriel suivant : michellemieux249@gmail.com et inscrire **chasse** comme mot de passe.

Il est aussi possible d'envoyer un chèque à l'adresse suivant :

Michel Lemieux
177, Saint-Vallier
Granby, J2G 7X5

Note: Vous avez jusqu'au 30 avril au plus tard pour effectuer votre paiement.

18. Clôture de l'assemblée.

Levée de l'assemblée à 11H15 le 01 avril 2023

Proposé par Robert Laplante, secondé par Alain Boisvert. - Adopté à l'unanimité

Rédigé par Marc Delisle (secrétaire) 2023-04-01